



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 69983

Texte de la question

M. Gautier Audinot appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la situation des documentalistes dans l'académie d'Amiens. Selon les représentants de cette profession, il semble que le taux d'encadrement varie de un documentaliste pour 350 élèves à 1 pour 1 500, qu'une vingtaine de postes seraient actuellement vacants dans les lycées et collèges et 9 postes de titulaires remplaçants ne seraient pas pourvus. Ces emplois seraient assurés par des vacataires ou contractuels sans formation préalable, voire des emplois-jeunes pour pouvoir ouvrir le centre de documentation et d'information. Cette situation proviendrait de l'insuffisance des recrutements au CAPES de documentation depuis plusieurs années, ne permettant pas de couvrir tous les établissements en enseignants documentalistes, les départs en retraite, ni d'envisager les remplacements. En conséquence, il lui demande quelles mesures il compte prendre pour répondre à la revendication du collectif d'enseignants documentalistes de l'académie d'Amiens, à savoir la création d'un deuxième poste d'enseignant documentaliste dans chaque lycée d'enseignement général, technologique et professionnel ainsi que dans les collèges de plus de 400 élèves.

Texte de la réponse

Les décisions d'ouverture de postes aux concours du second degré s'appuient sur des prévisions de recrutement lissées sur cinq ans qui prennent en compte à la fois les départs définitifs des professeurs, les évolutions attendues de la démographie scolaire et l'impact des réformes pédagogiques. Le recours de plus en plus important aux enseignants de documentation, en particulier avec les travaux personnels encadrés au lycée et avec les itinéraires de découvertes au collège, a justifié un effort de recrutement significatif dans cette discipline ces dernières années puisque le nombre de postes mis au concours externe a plus que doublé depuis 1998 passant de 100 postes à 160 en l'an 2000, 178 en 2001 et 240 en 2002. Cet effort sera poursuivi dans les prochaines années dans le cadre du plan pluriannuel annoncé récemment par le Gouvernement. En outre, ce plan comporte un effort particulier pour la résorption de l'emploi précaire. C'est ainsi qu'en 2001 81 enseignants maîtres auxiliaires ou contractuels seront titularisés à l'issue du concours externe, interne et réservé et de l'examen professionnel de documentation contre 56 à la session 2000 du concours réservé.

Données clés

Auteur : [M. Gautier Audinot](#)

Circonscription : Somme (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 69983

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 décembre 2001, page 6875

Réponse publiée le : 21 janvier 2002, page 316